



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

équipements

Question écrite n° 52672

Texte de la question

M. Bruno Nestor Azerot alerte Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les difficultés croissantes de prise en charge des patientes traitées pour un cancer gynécologique en Martinique. Alors que le centre hospitalier universitaire de Martinique est le seul établissement de la région à détenir l'agrément permettant l'exercice de la chirurgie en cancérologie gynécologique - monopole n'existant pas pour des spécialités telles que l'urologie ou la chirurgie digestive -, celui-ci connaît une dégradation inexorable de ses conditions matérielles et humaines. De ce fait, les risques encourus par les patientes sont telles qu'ils entraînent un questionnement de la part du corps médical sur le transfert des patientes vers la métropole, chose inconcevable tant d'un point de vue humain que financier. Or il existe des établissements privés en Martinique qui, tout en répondant aux critères fixés par l'INCA, sont dotés de compétences humaines et de moyens matériels adaptés à la prise en charge chirurgicale des cancers gynécologiques. En conséquence, il lui demande si elle compte, de façon provisoire, accorder aux établissements qui en feront la demande, l'agrément de cancérologie gynécologique, et de doter le CHU de Martinique, et plus particulièrement la Maison de la femme, de la mère et de l'enfant, de moyens suffisants pour acquérir et entretenir le matériel nécessaire à la prise en charge chirurgicale des cancers gynécologiques.

Texte de la réponse

Les recommandations applicables aux activités de traitement du cancer préconisent le regroupement des équipes pour mieux sécuriser les prises en charge par les professionnels compétents et mieux valoriser l'investissement humain et matériel au profit de la qualité de la prise en charge des patients. Ces préconisations figurent d'ailleurs dans le schéma régional d'organisation des soins (SROS). Le Gouvernement est cependant bien conscient des difficultés financières que le centre hospitalier universitaire (CHU) de Martinique traverse et des difficultés de fonctionnement en particulier des blocs opératoires de l'hôpital « Pierre Zobda-Quitman » et de « la maison de la femme, de la mère et de l'enfant ». Un dialogue tripartite entre l'agence régionale de santé (ARS), la direction de l'établissement et la communauté chirurgicale est instauré et un protocole a été établi avec à la clé des moyens financiers exceptionnels et urgents mobilisés par l'ARS, avec un échéancier et un suivi régulier des actions à entreprendre qui fait l'objet d'une évaluation périodique précise par l'ARS. Enfin, il a été demandé à la direction générale du CHU de Martinique de mettre très rapidement en oeuvre des solutions permettant de garantir un exercice sécurisé pour la cancérologie gynécologique, tant pour régler les problèmes conjoncturels mis en exergue, que pour remplir pleinement la vocation interrégionale stratégique de cet établissement martiniquais du fait de sa position géographique, pour les département français d'Amérique, comme pour les pays voisins de la Caraïbe.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Nestor Azerot](#)

Circonscription : Martinique (2^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52672

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [25 mars 2014](#), page 2721

Réponse publiée au JO le : [10 mars 2015](#), page 1691